

FJF Philanthropie

CULTURE, ÉDUCATION, HUMANITAIRE

Réparer le monde face aux bouleversements

Nous vivons une période marquée par une inquiétante montée de l'antisémitisme, dont la progression quasi exponentielle s'accompagne d'une cristallisation des haines. À cela s'ajoute une instabilité politique en France, sur fond de tensions géopolitiques en Europe avec la guerre en Ukraine, des conflits persistants au Moyen-Orient et des crispations multiples à travers le monde. Tout concourt à nourrir un climat général d'incertitude.

Dans ces temps troublés, le rôle de la philanthropie apparaît plus essentiel que jamais. Elle n'est pas un geste accessoire : elle constitue une réponse éthique, une façon d'agir concrètement là où la fragilité s'exprime. Donner, au sens où l'entendait Emmanuel Levinas, c'est offrir de soi, de son temps, de ses ressources, pour aider ceux qui sont les plus vulnérables. C'est réparer, à notre échelle, un monde abîmé.

Cette exigence éthique se prolonge naturellement dans nos actions de mémoire et de transmission.

C'est dans cet esprit que s'inscrit le grand projet de l'année 2025-2026 : rappeler l'épisode de l'affaire Dreyfus, qui résonne avec une force singulière aujourd'hui. Symbole d'injustice et d'antisémitisme, cette Affaire demeure une mise en garde face aux dangers de la désinformation et de la haine. En la ravivant, nous affirmons que la mémoire éclaire le présent et guide l'action. Vous trouverez d'ailleurs dans ce numéro de *FJF Philanthropie* un entretien avec Céline Chanas, directrice du Musée de Bretagne, qui revient sur la nouvelle scénographie consacrée à ce moment essentiel de notre histoire.

La Fondation du Judaïsme Français et ses 91 fondations abritées poursuivent jour après jour leur mission : soutenir les plus fragiles, promouvoir l'éducation, la culture et la solidarité. Dans un contexte de bouleversements que nous ne maîtrisons pas, nous choisissons de rester fidèles à notre vocation : réparer le monde, à notre manière – une manière profondément juive.

Ariel Goldmann

Président de la Fondation du Judaïsme Français



Culture, Éducation, Humanitaire

Avez-vous pensé à créer VOTRE PROPRE FONDATION ?

Tout en bénéficiant de nombreux avantages fiscaux, vous pouvez, grâce à votre fondation sous égide de la Fondation du Judaïsme Français, renforcer le tissu associatif français dans tous les domaines qui vous tiennent à cœur :

- **la valorisation** du patrimoine juif ;
- **le renforcement** d'un enseignement d'excellence pour tous ;
- **l'aide** à celles et ceux qui aujourd'hui dans la difficulté seront grâce à vos actions rendus à leur dignité.

Créer une fondation abritée, rien de plus facile !

- 1** Définissez les causes pour lesquelles vous désirez vous engager.
- 2** Déterminez le type de financement de votre fondation (fondation de flux, fondation avec dotation pérenne ou consommable).
- 3** Choisissez le nom de votre fondation, son mode de gouvernance et son mode de gestion.
- 4** Signez la convention après accord de notre bureau et de notre Conseil d'administration.

Le montant minimal pour la création d'une fondation est de 150 000 €. Pour une fondation de flux, possibilité d'échelonner cette somme sur 3 ans. Les fonds alloués sont disponibles immédiatement.

Pour des conseils personnalisés, et en toute confidentialité, contactez :

Rémy Serrouya, directeur financier : par téléphone au 01 53 59 47 54 ou par e-mail, r.serrouya@fondationjudaisme.org

FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS, 72 RUE DE BELLECHASSE 75007 PARIS — 01 53 59 47 47



Le Label IDEAS atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances, et d'évaluation.



“ L'affaire Dreyfus reste un miroir de nos combats toujours actuels contre l'injustice. „

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE HELFT-MALZ



CÉLINE CHANAS

DIRECTRICE DU MUSÉE DE BRETAGNE

Pourquoi le Musée de Bretagne a-t-il choisi de renouveler son exposition permanente consacrée à l'affaire Dreyfus, près de vingt ans après son ouverture ?

Céline Chanas : L'exposition, ouverte en 2006, avait permis de révéler une collection exceptionnelle de plus de 8 000 pièces, constituée au fil des ans, entre des dons généreux de la famille Dreyfus et notamment la donation en 1978 de Jeanne Lévy, la fille d'Alfred Dreyfus, et des achats réguliers. Mais en vingt ans, les attentes du public et les outils de médiation ont profondément évolué : il était donc temps de proposer une présentation plus accessible et immersive, mieux adaptée aux visiteurs d'aujourd'hui, et notamment aux jeunes générations, pour qui cette affaire peut constituer de l'« histoire ancienne ». Ce renouvellement est aussi l'occasion de replacer Rennes au cœur de l'histoire, puisque c'est ici qu'a eu lieu le procès en révision de 1899, et de montrer combien l'affaire Dreyfus reste un miroir de nos combats toujours actuels contre l'injustice, la désinformation et l'antisémitisme.

Quels seront les grands axes thématiques de cette nouvelle présentation ?

Trois fils directeurs structureront le parcours. Le premier confronte vérité et mensonge d'État, justice et injustice, en analysant la fabrication de la preuve et le rôle des institutions. Le deuxième révèle la dimension humaine et intime : derrière l'Affaire, il y a un homme et une famille, frappés de plein fouet par cette machination d'État. Le troisième met en lumière le rôle de Rennes dans le procès de 1899, tout en rappelant la portée nationale et internationale de l'événement. Ces axes conjuguent apports de connaissances et réflexion, émotion et engagement pour donner au

public une vision globale et vivante, mais reliée au territoire.

Quelle scénographie avez-vous imaginée ?

Nous avons retenu une proposition scénographique qui fait la part belle à l'immersion : objets originaux, archives sonores, dispositifs multimédias et interactifs permettront de recréer l'ambiance du procès et des débats publics. Des espaces plus intimes présenteront les lettres et portraits familiaux, tandis que des salles ouvertes et lumineuses évoqueront les mobilisations de la

presse et de l'opinion. L'objectif est de faire ressentir au visiteur le passage de l'intime au collectif, du privé au politique. L'idée est de reconnaître et ressentir l'ambiance rennaise de l'été 1899 : ses bâtiments, ses rues, mais aussi les bruits et sons et l'époque.

Quelles pièces seront mises en avant ? Y aura-t-il des prêts extérieurs ?

Certaines pièces phares seront incontournables : les lettres envoyées à Alfred et Lucie Dreyfus depuis le monde entier, le *J'accuse* de Zola, les caricatures et dessins, notamment de Charles-Paul Renouard, ainsi que des objets personnels de la famille. Ces documents donnent chair à l'histoire et montrent à quel point elle a bouleversé la société. Nous prévoyons aussi de solliciter quelques prêts d'autres institutions pour enrichir le propos, et nous restons attentifs à d'éventuelles acquisitions, notamment des objets, pièces rares dans nos collections.

Comment vos collections iconographiques permettront-elles d'illustrer l'impact de l'Affaire sur la société ?

La presse, les affiches et les caricatures témoignent de l'ampleur de la fracture. Elles montrent comment les stéréotypes antisémites se sont diffusés et comment l'opinion s'est forgée, au gré des rumeurs et des manipulations. Mais elles rappellent aussi la mobilisation d'intellectuels et de journalistes pour défendre la vérité. Ces images sont un outil puissant pour comprendre que l'Affaire fut autant un procès de justice militaire qu'un moment de l'histoire de France où les opinions se sont polarisées à l'extrême, la presse jouant un rôle de première importance. Avant même le procès du capitaine, une rhétorique raciste et antisémite se met en place dans la presse : *La Libre Parole* lance la polémique le 1^{er} novembre 1894, avec un titre choc : « Haute trahison.



Portrait en pied du couple Alfred et Lucie Dreyfus et de leurs enfants Pierre et Jeanne

Arrestation de l'Officier juif Alfred Dreyfus ». La une du *Petit journal* du 13 janvier 1895 est restée célèbre et est souvent reproduite dans les manuels scolaires : elle représente la séance humiliante au cours de laquelle Alfred Dreyfus est dégradé dans la cour de l'École militaire. Qui n'a pas en mémoire le célèbre dessin de presse de Caran d'Ache, intitulé *Un dîner en famille*, publié le 14 février 1898 dans *Le Figaro* ? Avec deux dessins superposés, le dessinateur suggère le clivage des opinions : le premier représente

une famille attablée au début du dîner avec le texte « Surtout ! ne parlons pas de l'affaire Dreyfus ! », le second représentant la même famille, plus tard, se battant autour de la table avec le texte « ... Ils en ont parlé... ».

Quel rôle peut-il jouer auprès des jeunes générations ?

Nous voulons offrir aux jeunes des clés pour comprendre les mécanismes de la désinformation et de la haine. À l'heure des réseaux sociaux et du retour inquiétant de l'antisémitisme, il est essentiel de rappeler qu'une injustice peut se construire sur des rumeurs et se propager par des discours mensongers. L'affaire Dreyfus doit être une leçon de vigilance citoyenne et un appel à l'esprit critique.

Peut-on considérer l'affaire Dreyfus comme la première grande fake news de l'histoire de France ?

On peut l'affirmer en partie : elle repose sur des preuves falsifiées, des rumeurs amplifiées par la presse, des discours antisémites relayés à grande échelle. C'est l'un des premiers cas où une machination d'État a bouleversé la société entière et mis en danger notre République démocratique. On peut aussi mentionner le rôle de Ferdinand Dominique Forzinetti, ancien directeur de la prison du Cherche-Midi, qui a joué, dès l'incarcération de Dreyfus, un rôle de lanceur d'alerte. Il n'a pas été écouté et a perdu son emploi. Mais il faut nuancer : ces termes « fake news » ou « lanceurs d'alerte » appartiennent à notre époque. L'analogie reste toutefois précieuse pour comprendre que les mécanismes de manipulation de l'opinion traversent les siècles et que leur actualité demeure brûlante.



L'hommage au Capitaine Dreyfus, Statuette en bronze, Tim (sculpteur)

3 QUESTIONS À...

Éric Chemla notaire à Créteil



2. Quelles sont les précautions juridiques à prendre avant de léguer un bien immobilier à une fondation ?

Il convient de rédiger un testament en s'assurant qu'il sera valable et incontestable lors de l'ouverture de sa succession.

Ce testament pourra être olographe (écrit, daté et signé de la main du testateur) ou prendre la forme authentique (acte reçu par le notaire en présence de deux témoins ou d'un autre notaire). L'acte authentique figurera au rang des minutes du notaire, alors que le testament olographe devra être déposé chez le notaire pour conservation au coffre-fort et enregistré sur un fichier national des dispositions des dernières volontés.

Ce testament devra clairement indiquer le bien légué et la fondation qui en bénéficiera afin d'éviter toute contestation ultérieure.

Il faudra également s'assurer que la fondation est en mesure de recevoir le legs (elle doit être reconnue d'utilité publique), que le bien légué est libre de toute hypothèque et que les droits des héritiers sont bien respectés.

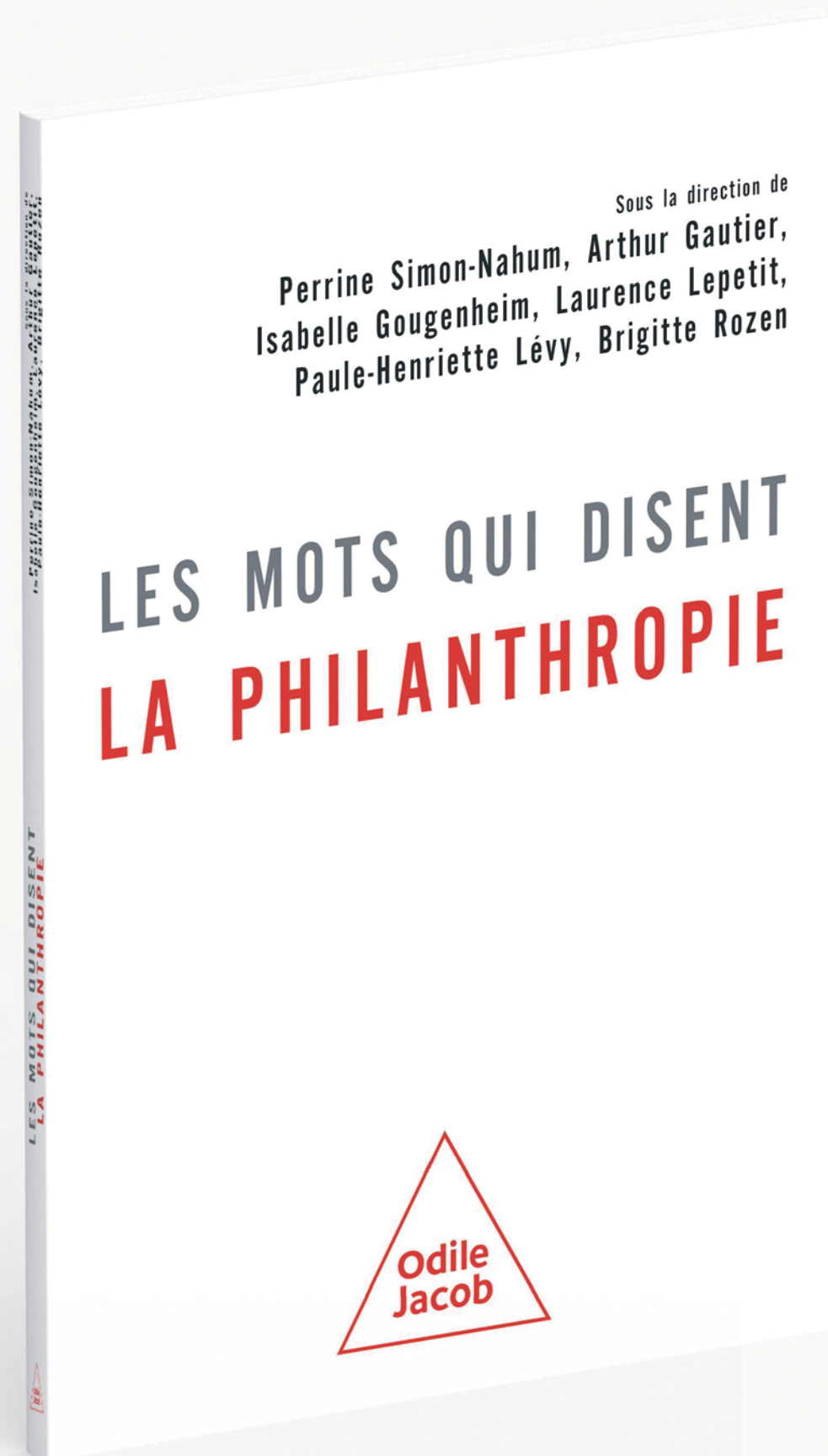
3. Comment un notaire peut-il accompagner ses clients dans un projet philanthropique ?

Lorsqu'un client prend l'initiative de contribuer au bien-être collectif en soutenant une cause d'intérêt général, il convient qu'il se rende chez son notaire pour exprimer sa volonté de transmettre à une association ou une fondation, le notaire devant alors analyser la situation familiale et patrimoniale.

1. Quelles sont les solutions pour organiser de son vivant une transmission à visée philanthropique ?

En premier lieu il est possible de donner de son vivant, en signant chez le notaire un acte authentique et solennel appelé la donation. La philanthropie est alors immédiate, le donataire recevant la somme d'argent ou le bien immobilier après la régularisation de cet acte.

En second lieu, la philanthropie peut également être différée lorsque l'on souhaite transmettre après sa mort un legs par la rédaction d'un testament, ou par le biais de la clause bénéficiaire d'une assurance-vie.





REGARDER LE MONDE TEL QU'IL EST ET TENTER DE LE RÉPARER

Fondation reconnue d'utilité publique.

Membre de



et certifiée par



attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernanc, finances et d'évaluation.